

MUNICIPALITE DE GIVRINS

PREAVIS MUNICIPAL No 46/2014

Point 5) de l'ordre du jour de la séance ordinaire du Conseil Communal,
10 décembre 2014, relatif au
Budget 2015

Responsable du dossier : Philippe Zuberbühler

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

En application des dispositions légales, la Municipalité soumet au Conseil communal le budget de l'année 2015 pour approbation.

En tenant compte de l'arrêté d'imposition 2015 adopté par le Conseil communal lors de sa séance du 31 octobre dernier, le budget de l'année 2015 se présente de la manière suivante :

		Charges	Produits
1	Administration	716'525.00	21'500.00
2	Finances	1'233'511.00	4'469'000.00
3	Bâtiments	902'036.85	838'198.14
4	Travaux	715'281.20	404'327.77
5	Instruction publique et cultes	656'147.80	0.00
6	Police	268'096.65	7'500.00
7	Sécurité sociale	1'828'354.50	0.00
8	Services Industriels	169'549.76	134'109.76
	Total	6'489'502.76	5'874'635.67
	Excédent de charges	614'867.09	

L'excédent de charges présumé de Fr 614'867.09 représente 9.5% des charges budgétées.
Au vu de ce résultat, nous apportons les éléments complémentaires ci-après.

1. Administration Générale

10 Autorités

Le budget est pratiquement identique à celui de 2014 et n'apporte pas de remarques.

11 Administration

La légère différence de ce poste s'explique par la suppression des imputations internes de salaire.

12 Service de l'économat

Rien de particulier, ce poste est en légère diminution car aucun achat de mobilier n'est prévu.

- 13 Service du Personnel, Assurances**
Les charges sont liées aux salaires.
- 14 Service des intérêts généraux**
Une analyse financière concernant l'éventuelle fusion SAGGT a été portée au budget pour un montant de Fr. 10'000.- en cas d'accord des cinq communes.
- 15 Affaires culturelles, loisirs**
La contribution communale à la Loi sur les écoles de musique (LEM) augmente pour cette année à Fr. 7.50 par habitant. Pour mémoire, cette augmentation augmente progressivement pour atteindre Fr. 9.50 par habitant.
- 16 Tourisme**
Rien de particulier, ce poste correspond au budget 2014.
- 18 Transports publics**
La participation au bassin de transport s'élève à Fr. 53'215.-
- 19 Service informatique**
Rien de particulier, ce poste correspond au budget 2014.

2. Finances

- 20 Comptabilité**
La nouvelle boursière étant en place, le montant budgété correspond aux frais réels, l'imputation interne a été supprimée.
- 21 Impôts**
Les honoraires de perceptions sont réajustés selon les comptes 2013.
Le revenu des impôts théoriques est calculé selon le taux d'imposition de 61% et celui concernant les impôts conjoncturels imprévisibles est budgété de manière prudente.
- 22 Service financier**
Le montant du fond de péréquation est communiqué par le Canton et calculé selon les revenus 2013 (taux d'imposition de 64%). Le montant d'un retour éventuel dépendant de nombreuses inconnues, il n'est pas raisonnable de l'improviser.
- Intérêts sur la dette**
Les intérêts seront désormais répartis dans des comptes de nature 322 sur les différents objets financés par la trésorerie courante et les emprunts, selon le tableau annexé.
- Intérêts et dividendes (revenu du patrimoine financier)**
Un nouveau compte a été ajouté pour le revenu généré par les conditions du prêt accordé à CAD Givrins SA.

3. Domaines et Bâtiments

- 31 Terrains**
Rien de particulier, ce poste correspond au budget 2014, avec l'adjonction d'une quote-part d'intérêts passif.
- 320 Forêts**
Selon le budget du Groupement forestier la Colline.
L'amortissement accepté par le préavis numéro 37 est prélevé sur le fonds forestier.
- 321 Pâturages**
Les frais d'entretien et amortissements obligatoires, ainsi que la visite de fin de législature constituent les charges de Fr. 167'896.90. Les montants prévus pour le carrelage du Sollier et les portes des Coppettes sont reportés étant donné le résultat négatif du budget.
- 350 Bâtiments communaux**
Les comptes des bâtiments ont été modifiés afin de correspondre au plan comptable des communes.
Un entretien minimum des bâtiments a été prévu, dont l'assainissement des sanitaires du stand de tir et la pose de rayonnages dans l'ancien local citerne (libéré suite à la construction de la nouvelle chaufferie).
Fr. 3'000.- ont été prévus pour la manifestation célébrant les 25 ans du Collège.
Les amortissements obligatoires augmentent, la réalisation de chauffage à distance étant terminée.

4. Travaux publics, Environnement et Urbanisme

- 41 Service Technique Intercommunal**
Rien de particulier, ce poste reflète le budget 2014.
- 42 Service de l'urbanisme**
Rien de particulier, ce poste reflète le budget 2014.
- 43 Routes**
Une quote-part des intérêts passifs de Fr. 23'528.66 a été ajoutée, les amortissements obligatoires sont réajustés et un prélèvement au fonds de réserve de Fr. 100'000.- a été prévu afin de réduire le déficit.
- 44 Parcs, promenades, cimetièrè**
La réfection nécessaire du mur du cimetière augmente les charges de Fr. 20'000.-.
- 45 Ordures ménagères et déchetterie**
Afin de faciliter les décomptes de fin d'année des différents tonnages transmis à la Sadec, les numéros et intitulés des comptes ont été réorganisés. Une augmentation du prix du traitement des déchets et des contributions nous a été communiquée et prise en compte dans le calcul des charges.
- 46 Réseaux d'égout, d'épuration**
Un amortissement obligatoire augmente ce poste qui doit être équilibré.

5. Instruction publique et cultes

En augmentation selon le budget de l'AISGE plus une participation unique au renouvellement de la caravane dentaire de Fr. 1.75/habitant en 2015.

Des comptes pour les transports scolaires ont été ajoutés pour faciliter leur transfert dans les dépenses thématiques.

6. Police

60 Administration

La réforme policière s'élève à Fr. 174'434.-.

62 Contrôle des habitants

L'imputation interne concernant les salaires a été supprimée.

7 Sécurité sociale

Tout comme la péréquation, la facture sociale est portée au budget telle que communiquée par le Canton.

8 Services Industriels

81 Service des eaux

La différence avec le budget 2014 est essentiellement due à la diminution de notre consommation au réseau SAPAN suite à la mise en service de nos nouveaux captages.

82 Service électrique

Conformément au plan comptable des communes, l'éclairage public figure désormais dans cette rubrique.

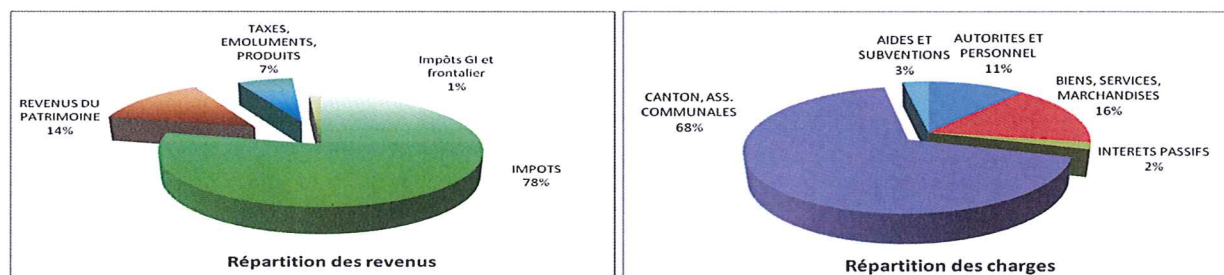
Marge d'autofinancement

Les revenus de fonctionnement épurés s'élèvent à Fr. 5'579'093.19

Les charges de fonctionnement épurées s'élèvent à Fr. 5'899'760.26

Marge d'autofinancement : **Fr. -320'667.07**

Pour information, le 79% des revenus sont générés par les impôts et le 68% des charges sont imposées.



Conclusions :

Au vu de ce qui précède, nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs les Conseillers, de prendre les décisions suivantes :

Le Conseil Communal de Givrins :

vu le préavis No 46/2014 relatif au budget 2015,

ouï le rapport de la Commission de gestion,

attendu que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour,


décide d'adopter le budget 2015 tel que présenté.

Ainsi délibéré en séance de Municipalité le 4 novembre 2014 pour être soumis à l'approbation du Conseil communal.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic

La Secrétaire


Philippe Zuberbühler




Anne-Marie Dick

Annexes : Budget 2015
Répartition des intérêts passifs
Plan d'investissement 2013-2016